TERMES DE REFERENCE

Programme d'Allocation Universelle pour l'Enfant et Allocation d'Egalité de Chance : « ZARA MIRA »

Recrutement d'Accompagnateur Spécialisé (AS) pour les mesures d'accompagnement du Programme d'Allocation Universelle pour l'Enfant et Allocation d'Egalité de Chance « ZARA MIRA »
Fonds d'Intervention pour le Développement (FID)

A- CONTEXTE

Le Fonds d'Intervention pour le développement (FID) en collaboration avec l'UNICEF met en œuvre le programme d'Allocation Universelle pour l'Enfant et l'Allocation d'Egalité de Chance (AUE/AEC) : ZARA MIRA au niveau de la commune Tataho de la Region Fitovinany. Le programme a pour but d'être sensible aux besoins de tous les enfants. Pour chaque zone d'intervention, une couverture sera établie sur tous les ménages ayant au moins un enfant âgé entre 0 à 15 ans ou une femme enceinte (sans aucun autre critère de ciblage) et introduire un transfert pour chacun de ces enfants ou femmes.

ZARA MIRA a pour objectif de rendre le programme de protection sociale plus inclusif afin de permettre aux ménages d'investir dans le capital humain de leurs enfants sans exclusions, y inclus pour les enfants avec handicap sévère.

Des activités d'accompagnements complètent ces transferts sociaux en sensibilisant et en formant les bénéficiaires à la promotion des Pratiques Familiales Essentielles (PFE) mais aussi à des thématiques complémentaires pour déclencher un changement des normes, attitudes et pratiques qui perpétuent les inégalités de genre et leurs manifestations, dans le foyer et dans la communauté. Parmi les approches qui seront adoptées à cette fin, la promotion d'une masculinité positive pour encourager un rôle non hégémonique, non violent et proactif des hommes pour le bien être de leur proches. Des activités visant à soutenir l'indépendance économique et l'éducation financière des femmes seront également soutenues.

Le FID envisage d'utiliser une partie de ce financement pour recruter un accompagnateur spécialisé (AS) chargé d'assurer la coordination, le suivi ainsi que la mise en œuvre des activités relatives aux mesures d'accompagnement du programme, ZARA MIRA dans la commune de TATAHO, district de MANAKARA, région FITOVINANY conformement à son Manuel de passation de marchés.

B- OBJECTIFS

Placé sous la responsabilité du socio-organisateur chargé des activités ZARA MIRA et en étroite collaboration avec le Responsable de Transfert Monétaire pour le Développement Humain ou du Responsable chargé de District dans les Directions Inter Régionales du FID, la mission principale du consultant est de mener à bien les activités de mesures d'accompagnement du programme ZARA MIRA conformément au plan d'action et aux termes de référence confiés au consultant par le FID.

Ainsi, les objectifs de la mission des AS sont de :

- Assurer les activités d'accompagnement en collaboration avec les partenaires techniques locaux entre autres les CSB, la Direction régionale de la jeunesse et du sport, les CISCO, les associations des jeunes, associations et/ou plateforme des personnes handicapées ;
- Promouvoir les thématiques d'accompagnement au niveau de la communauté bénéficiaire dont les groupements de jeunes scolarisés et non scolarisés
- Assurer le suivi de proximité des activités mises en place en collaboration avec les relais communautaires des jeunes.

C- MISSION DES ACCOMPAGNATEURS SPÉCIALISÉS

Les activités des Accompagnateurs Spécialisés consistent à :

- Participer à toutes les activités de formations et de regroupement organisés par FID dans le cadre des mesures d'accompagnement de ZARA MIRA et la promotion de toutes les thématiques du programme ;
- Planifier un calendrier détaillé des descentes sur terrain, relatif aux activités d'accompagnement et soumettre au niveau du FID pour approbation ;
- Assurer la mise en place des Relais Communautaires Jeunes qui se chargeront des suivis de proximité des activités d'accompagnement et de la pérennisation de l'action ;
- Renforcer les capacités des Parents Leaders et Relais Communautaires Jeunes (RCJ)
- Coordonner /Planifier/ mettre en œuvre toutes les activités de mesures d'accompagnement
  - Se référer au Plan Stratégique de Communication pour les Mesures d'Accompagnement du programme ZARA MIRA, pour la réalisation de ses taches/objectifs
- Mettre en place d'un Comité de Mobilisation Sociale (CMS) pour la validation, appui et suivi pour la mise en œuvre du Plan Stratégique
- Appuyer le FID sur l'alimentation de sa base de données.
- Coordonner /Planifier/ mettre en œuvre toutes les activités de sensibilisation/mobilisation des ménages ainsi que des jeunes de la commune d'intervention suivant les directives du FID
  - Avec l'appui des RCJ :
    - Planifier/organiser les activités de rencontre des jeunes dans sa zone d'intervention : culturelle, sportive, médiatique, etc.
    - Promouvoir la participation des jeunes et les groupes des jeunes au niveau des espaces de bien être ou tout autre lieu de regroupement.
    - Sensibiliser ces jeunes selon les thématiques à promouvoir au niveau du FID.
    - Faire le suivi de l'assiduité des jeunes et la régularité des activités de mesures d'accompagnements propre à ZARA MIRA.
  - Collecter les rapports mensuels des relais communautaires jeunes et les consolider avant de les transmettre au niveau du FID
  - Payer les indemnités mensuelles des relais communautaires jeunes après avoir reçu les rapports mensuels de ces derniers et rendre compte au FID avec les justificatifs requis.
- Dispatcher les outils/support nécessaire aux activités de mesures d'accompagnement au niveau des RCJ et mettre en place un système de suivi de ces outils/supports,
- Assurer la supervision des paiements des transferts des bénéficiaires ;
- Assurer le respect des mesures de sauvegarde environnementale et sociale ;
- Etablir et présenter les rapports demandés par le FID,

Etapes des activités relatives aux mesures d'accompagnement :

a. Prise en main de l'Accompagnateur spécialisé
b. Mise en place du Comite de Mobilisation Sociale au niveau de Tataho
c. Organisation d'un atelier de validation ; du Plan Stratégique pour les MACC de ZARA MIRA et élaboration du Plan Opérationnelle au niveau communale.
d. Renforcement de capacite des Parents Leaders, identifies au préalable
e. Identification et mise en place des Relais Communautaires Jeunes (RCJ) ;
f. Renforcement de capacité du RCJ ;
g. Tenue des Activités de sensibilisation identifiées dans le Plan Stratégiques auprès de tous les groupes participants du programme : communauté, parents, jeunes, etc. dont l'organisation des

activités pour les adultes et les jeunes au niveau de la communauté, des ménages et de toute autre structure identifiée comme partenaire potentielle pour la réalisation des activités

D- ZONE D'INTERVENTION

La zone d'intervention est la Commune de Tataho, District de Manakara, Region Fitovinany

E- CONDITIONS DE TRAVAIL

- Le FID mettra à la disposition du consultant individuel AS MACC ZARA MIRA les supports et matériels de formation nécessaires pour chaque thème. Les frais relatifs aux séjours de mission par thème (déplacement, hébergement, crédit téléphonique, connexion internet,) sont à la charge du consultant ;
- Le consultant distribuera les supports de formation aux acteurs communautaires (parents leaders et RCJ) et rendront le reste au FID en mission. Ces distributions feront l'objet de décharge signée par les participants des formations ;
- Après les formations, le travail effectué sera évalué suivant une check-list des obligations des Consultants sur la base des Termes de référence. En cas de non satisfaction, le paiement sera suspendu. Si les défaillances ne sont pas remédiées, le contrat sera résilié ;
- Les activités de formation et d'accompagnement seront réalisées suivant un planning défini entre le FID et le consultant ;
- L'Accompagnateur Spécialisé MACC ZARA MIRA aura à effectuer des déplacements fréquents sur le terrain voire à y résider temporairement.
- Le consultant est en règle vis-à-vis de toute obligation fiscale
- Consultant n'ayant aucun engagement, ayant une disponibilité continue du début jusqu'à la fin de la mission

F- LIVRABLES

L'Accompagnateur Spécialisé MACC ZARA MIRA livrera au FID en version physique et en support électronique :

- Un rapport de démarrage au plus tard 5 jours après la prise en main ;
- Les rapports de formation dispensées et les rapports d'accompagnements réalisés y compris les livrables mensuels des parents- leaders et des relais communautaires ;
- Un rapport final à la fin des prestations.

Le rapport d'activité mensuel est à déposer au FID au plus tard dix (05) jours après la fin des prestations sur le terrain (2 exemplaires en version physique, 1 version électronique).

G- CADRE DES RESPONSABILITÉS

Le FID :

✓ Organise des formations au profit de l'AS avant qu'il ne commence à travailler avec les communautés ;

✓ Offre des séances de formation dans tous les domaines pertinents du projet, y compris : les objectifs, les attentes en matière de rapports, les sauvegardes environnementales et sociales, la formation et l'orientation des acteurs communautaires (parents leaders et RCJ), l'orientation des activités d'inclusion productives et autres renforcements de capacite jugées nécessaires pour la réalisation des attributions

✓ Etablit la répartition des groupes des acteurs communautaires (parents leaders et RCJ) à former et à encadrer par l'Accompagnateur Spécialisé **;**

✓ Communique aux communautés locales les calendriers de formation, les calendriers de paiement suffisamment en avance (par le biais d'une émission-radio et des affiches) ;

✓ Sensibilise les communautés sur la signification et la nécessité des activités d'accompagnement ;

✓ Fournit en temps opportun le guide, outils, supports, kits et matériels nécessaires aux formations et aux accompagnements des bénéficiaires ;

✓ Paye les rémunérations du CI AS suivant les dispositions contractuelles en vigueur et met à disposition de l'AS les « fonds confiés » nécessaires à la mise en œuvre de sa mission.

Le Consultant Accompagnateurs Spécialisé :

✓ Participe aux séances de formation organisées par le FID et/ou ses partenaires. Les frais de déplacement, hébergement et restauration non pris en charge par le Projet sont à la charge du Consultant Individuel AS ;

✓ Communique aux parents leaders (PL), Comite de Mobilisation Sociale (CMS) et Relais communautaires jeunes RCJ les calendriers de formation suffisamment en avance (par le biais d'une émission-radio et des affiches) ;

✓ Procède aux formations des Comite de Protection Sociale ????(CPS), PL et RCJ

✓ Mobilisent les acteurs communautaires (PL et RCJ) sur la tenue des formations, espaces de bien-être et visite à domicile (VAD)

✓ Respecte les calendriers de formation de convenus et communiqués aux communautés ;

✓ Supervise les paiements de transferts suivant le calendrier communiqué ;

✓ Suit les manuels mis à disposition et respectent les plans de session de formation des acteurs communautaires

✓ Respecte toutes les clauses des Termes de Référence établis ;

✓ Respecte les calendriers de livraison des livrables ;

✓ Communique continuellement avec l'équipe du projet sur l'avancement des activités, sur les goulots d'étranglements et contribue au processus de résolution des problèmes sur terrain ;

✓ Assure la diffusion des informations et des communications opérationnelles au niveau de la communauté ;

✓ Prend des photos des activités, en particulier des cas évidents de changement de comportement.

H- CALENDRIER DE LA MISSION

Le chronogramme d'exécution de la mission est annexé au contrat.

- Les prestations sur terrain devraient débuter au début de chaque mois ;
- A chaque 25ème du mois, les accompagnateurs spécialisés feront un repli au bureau de la Direction Interrégionale pour assurer les préparations des rapports mensuels et des factures de déblocage ;
- L'AS MACC ZARA MIRA fera parvenir au bureau de la direction inter-régionale les rapports de formation et d'accompagnement une fois que ces activités sont terminées sur le terrain ;

I- DUREE DU CONTRAT

Le contrat de l'AS MACC ZARA MIRA est un contrat au temps passé avec paiement mensuel sur présentation et validation du livrable correspondant. Le contrat est prévu pour une durée de 12 mois maximum, renouvelable sous condition de la disponibilité du fonds de l'UNICEF et par des évaluations annuelles par le FID.

J- LIVRABLES

L'accompagnateur spécialisé AS MACC ZARA MIRA livrera au FID en version physique et en support électronique :

- Un rapport de démarrage au plus tard 5 jours après la prise en main ;
- Les rapports de formation dispensées et les rapports d'accompagnements réalisés y compris les livrables des pères- leaders et des relais communautaires tous les mois ;
- Un rapport final à la fin des prestations.

Le rapport d'activité mensuel est à déposer au FID au plus tard dix (05) jours après la fin des prestations sur le terrain (2 exemplaires en version physique, 1 version électronique).

K- PROFIL REQUIS

Diplôme :

Licence de préférence en Sciences Sociales.

Expérience(s) dans le domaine, en général, dans les 05 dernières années :

Au moins 2 ans d'expériences professionnelles en développement rural et/ou mobilisation communautaire en tant que socio organisateur, animateur ou accompagnateur de bénéficiaires ;

Expérience(s) spécifique(s) dans le domaine particulier, dans les 05 dernières années :

Expérience en conduite de formation des adultes et renforcement des capacités.

Autre(s) critère(s) qui pourraient départager les consultants :

Expériences en Communication pour le Développement (C4D) ou Social and Behavior Change Communication (SBC) seraient un atout ;
Expérience en approche Genre serait un atout ;
Expériences dans les zones ciblées du programme seraient un atout